

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 449

Artikel: Les deux portes de la Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027090>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La (grosse) caisse de M. Ducret

Le nouveau responsable des finances genevoises, M. Robert Ducret, radical, est un personnage populaire avec des facettes sympathiquement folkloriques : lorsqu'il n'était que député, il n'hésitait pas à endosser le bleu de chauffe pour conduire les camions de l'entreprise de combustibles familiale; aujourd'hui, il tient toujours la grosse caisse dans la fanfare de Carouge.

Face au déficit budgétaire, le nouveau conseiller d'Etat a mis au point deux mesures : une diminution linéaire des dépenses de chaque département et, ce qui est plus original, le non-remplacement, pendant six mois, de tout fonctionnaire démissionnaire ou partant à la retraite.

Le budget 1978 préparé avant les élections par l'ancien Conseil d'Etat avait pourtant été repris par le « nouvel » exécutif, et accepté tel quel par le Grand Conseil (malgré une motion libérale visant à augmenter le nombre d'élèves par classe). La surprise fut d'autant plus grande de voir les conseillers d'Etat décider de leur propre chef de réduire un budget sur lequel tout le monde paraissait d'accord : en fait, les recettes fiscales de l'année 1977 n'avaient pas marqué l'augmentation attendue; d'où un manque à gagner de 50 millions pour 1978... montant à ajouter aux 160 millions de déficit prévus.

Dans les autres cantons suisses, ce ralentissement des recettes fiscales avait été prévu : les comptes 1977 sont presque partout favorables ! mais à Genève, 1977 était une année électorale.

Des deux mesures d'économies proposées, la « réduction linéaire » est caractéristique de la complexité politique helvétique : toute réduction se juge non seulement en fonction de la couleur sociale des secteurs auxquels elle s'applique, mais aussi selon l'appartenance partisane du magistrat dont le département est touché.

A Genève, par exemple, on imagine fort bien, les

deux libéraux exigeant des coupes sombres dans les budgets de l'Instruction et de la Santé publique (patronnés par des socialistes), les deux socialistes n'en voulant rien savoir, et les deux radicaux alliés au démocrate-chrétien faisant pour finir la décision avec la réduction linéaire.

La fin de l'hégémonie radicale

Quant à la « vacance » obligatoire de six mois pour tout emploi libéré, elle peut relever de deux attitudes : ou bien on veut ainsi « faire suer le buronous », ou bien, par une mesure frappant indistinctement tous les services, on veut faire apparaître ceux qu'une meilleure organisation permettrait d'alléger.

On laisse aux syndicats le soin de traiter la première hypothèse. La seconde mérite d'être discutée : si le niveau général de l'administration genevoise semble s'être relevé depuis deux décennies — qui virent la fin de l'hégémonie radicale sur l'administration et le gouvernement, et l'arrivée d'une nouvelle génération de cadres choisissant le « service public » par goût — certains secteurs ne se signalent toujours pas par leur efficacité, c'est le moins que l'on puisse dire. Voulez-vous deux des causes de cette carence ? Trop de cadres sont encore choisis en fonction de leur appartenance politique (la crise économique aurait tendance à renforcer un mouvement qu'on croyait en perte de vitesse), ou de leur seule docilité vis-à-vis de magistrats, souvent médiocres gestionnaires; par ailleurs la croissance du secteur public a très généralement débouché sur un gigantisme centralisé où la responsabilité personnelle n'est pas mise en valeur.

Croyances pseudo-technocratiques

Croire que des défauts aussi graves peuvent être abolis par un nouveau contrôle bureaucratique de l'utilité d'un poste relève de croyances pseudo-technocratiques et d'une manifestation caractérisée d'impuissance.

On en est là aujourd'hui, mais peut-être est-ce un faux pas dû à l'inexpérience; peut-être verra-t-on

demain les magistrats genevois, M. Ducret en tête, réendosser le bleu de chauffe pour juger sur pièces de l'activité de leur département.

P.S. Rappelons que le déficit budgétaire genevois est un montant arbitraire dans la mesure où il est la conséquence d'une volonté d'amortir les investissements sur des périodes très brèves; cette pratique, justifiée en période de prospérité, doit-elle être maintenue au détriment de l'emploi et de la qualité du service public ?

Les deux portes de la Suisse

Ce matin, à Genève-Cornavin, le contrôle de douane à l'arrivée du train de Barcelone n'en finit pas. Une bonne raison à cela : chaque valise appartenant à un travailleur étranger est fouillée... et la découverte (fréquente) d'une bouteille, d'une saucisse, en sus de la quantité tolérée, bloque la file et suscite, chez les fonctionnaires en uniformes, des exclamations à la fois triomphantes et légèrement méprisantes.

Un tout autre climat à l'arrivée à Cointrin. Passage sans heurt, rapide, des hommes d'affaires, des femmes du monde, et de ceux qui viennent, parmi d'autres, apaiser leur angoisse par la contemplation, dans le secret des banques, des millions de pesetas arrachés à la voracité du fisc espagnol et déposés à l'ombre dans notre pays. Ne parlons pas ici des petits bénéfices complémentaires des trajets aériens, comme ces achats d'alcools hors taxes; il faut bien aider les riches. Bref, l'arrivée du Jumbo-Jet ne provoque pas le moindre bouillon. Nos douaniers se font ici discrets, se multiplient, sachant que le plus petit retard tournerait à l'émeute.

Deux classes de clientèle, deux styles de service public... Deux poids, deux mesures : le constat n'est pas nouveau. Mais, visant à l'efficacité, les douaniers ne se trompent-ils pas de cible ?